

Publication d'un décret

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de son président,

arrête:

Article unique L'acte suivant est publié dans la Feuille officielle:

Décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "Pour une médecine de proximité", du 26 mars 2013.

Neuchâtel, le 8 avril 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 15 du 12 avril 2013)